

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, le 22 janvier 2019

Madame Nathalie Roy, ministre de la Culture  
et des Communications et ministre de la Langue Française  
225, Grande-Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5G5

PAR COURRIEL : [ministre@mcc.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mcc.gouv.qc.ca)

Objet : Demande de consultation en vertu de l'article 83 *Loi sur le patrimoine culturel*  
Projet Huttopia (#33195)

---

Madame la Ministre,

Le 10 octobre dernier, peu de temps après avoir pris connaissance de l'existence du projet Huttopia à la Pointe d'Argentenay à l'Île d'Orléans, nous formulons une demande auprès du Conseil du patrimoine culturel du Québec (Conseil) de recevoir et d'entendre les requêtes de la Coalition citoyenne pour la sauvegarde de la Pointe d'Argentenay (Coalition) et celles d'autres individus ou groupes qui pourraient être interpellés par le projet et de tenir à cet effet une consultation publique.

Cette demande s'inscrivait dans la poursuite des démarches effectuées auprès de la ministre Montpetit en août dernier par des propriétaires du chemin de l'Anse-Verte, lesquels ayant maintenant uni leurs voix à celle des autres membres de la Coalition.

Le 16 octobre, le Conseil nous informait qu'il pourrait entendre et recevoir la Coalition en audition dès qu'une demande d'avis sur le projet lui serait soumise par les autorités du Ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Le 19 octobre, nous vous demandions de bien vouloir transmettre au Conseil une demande d'avis sur le projet Huttopia de manière à permettre une consultation publique sur le projet. Nous vous demandions également d'attendre les recommandations du Conseil avant de prendre une décision sur la demande d'autorisation.

Le 28 novembre dernier, monsieur Claude Rodrigue, directeur régional de la Capitale-Nationale du MCC, nous écrivait pour nous informer que le Conseil pourrait nous entendre lorsqu'une demande d'avis sera transmise par la ministre. Le 7 décembre, nous lui demandions notamment de nous tenir informés des démarches du MCC de manière à nous préparer à l'audition du Conseil. Plus récemment, nous avons demandé à Geneviève Dion, la professionnelle du MCC qui a été mandatée pour communiquer avec la soussignée, de nous confirmer qu'un avis serait demandé au Conseil.

Or, en date des présentes, ni vous, ni M. Rodrigue, ni Mme Dion, ne nous ont encore confirmé qu'un avis serait bel et bien demandé au Conseil sur le projet Huttopia.

Considérant que la demande d'autorisation a été déposée par Huttopia le 16 février 2018 et que le MCC a transmis ses commentaires préliminaires le 24 mars 2018, nous craignons que l'autorisation ne soit délivrée sans que l'avis du Conseil ne soit demandé et sans que les requêtes de la Coalition et des autres groupes intéressés, dont le GIRAM, Action patrimoine, Fédération Histoire Québec et l'APMAQ, ne soient entendues.

Compte tenu de l'ampleur du projet et des impacts négatifs qu'il aura sur le site patrimonial, il apparaît pourtant impératif que le MCC prenne connaissance des informations dont disposent les membres de la Coalition et les groupes intéressés.

À titre d'exemple d'informations pertinentes, vous trouverez en pièce jointe un document relatant l'historique du lot 190 visé par le projet Huttopia, lequel document témoigne de la richesse archéologique, historique et culturelle du lieu.

Suivant ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir nous confirmer sans délai qu'un avis sera demandé au Conseil sur le projet Huttopia et qu'une audition aura bel et bien lieu afin d'entendre les requêtes de la Coalition et celles d'autres individus ou groupes qui pourraient être interpellés par la sauvegarde de la Pointe d'Argentenay à l'Île d'Orléans.

Veillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

Nathalie Lemelin  
Coalition pour la sauvegarde de la Pointe d'Argentenay

p.j. Historique du lot 190

- c.c. François Legault, premier ministre du Québec
- c.c. Geneviève Guilbeault, vice-première ministre et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale
- c.c. Émilie Foster, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré-Île-d'Orléans
- c.c. Line Ouellet, présidente du Conseil du patrimoine culturel du Québec
- c.c. Marie-Claude Champoux, sous-ministre
- c.c. Dominique Malack, sous-ministre adjointe, Développement culturel et Patrimoine
- c.c. Martin Pineault, directeur, Patrimoine et Immobilisations
- c.c. Jean-Jacques Adjizian, directeur, Politiques et relations interministérielles
- c.c. Claude Rodrigue, directeur régional, Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches